

## **PROCES-VERBAL DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011 (19h00)**

*Etaient présents* : MM. Christian DAVID, Jean Yves COMBY, Joël VUAILLAT, Francis MORICHEAU, Pierre GRECARD, Anne LOZNEANU Christian MILLET, Michelle PLOCKI (arrivée à 19h20), Emmanuel GRECARD 'arrivé à 19h50), Cédric MERMET-BURNET (arrivé à 20h30).

*Etaient absents* : M. Emile MARNAT (pouvoir donné à Ch.David).

*Secrétaire de séance* : M. Christian MILLET.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

Rupture du Contrat avec association « le Relais »

Acquisition de deux canons à neige avec ESF et Michel Sports

D.M. n° 5/2011

### **1°/ Approbation du P.V. du 24 octobre 2011**

Quelques fautes d'orthographe à corriger. Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

### **2°/ Fonds de concours de la Communauté de Communes HJSC**

Le conseil communautaire a acté le principe de verser un "fonds de concours" aux communes pour leurs travaux d'investissement. Pour la commune de La Pesse, la somme est de 7 287 €, somme cumulable sur 3 ans, mais pas d'anticipation possible.

Le conseil municipal, compte tenu des investissements engagés pour cette année 2011, délibère et, à l'unanimité, sollicite le versement de la somme de sept mille deux cent quatre vingt sept euros, pour les travaux (cimetière, fontaine, monument aux morts,..)

### **3°/ Embauche d'un perchman et versement d'astreintes**

Le maire informe le conseil que Mr Leburgue a été embauché, depuis le 21 novembre, en qualité de perchman pour le télési. Rémunéré au prorata du nombre d'heures, il propose le versement d'astreintes pour les jours, non travaillés (en cas de manque de neige). Le conseil délibère et, à l'unanimité, accepte ce principe d'astreintes ; il fixe le montant des astreintes à 267 € pour une semaine complète et 38,15 € par journée non travaillée.

### **4°/ Devis de la Chambre d'Agriculture**

Le maire présente le devis de la Chambre d'Agriculture pour le suivi agronomique des boues, pour l'année 2012, pour la somme de mille cinq cent soixante huit euros trente neuf cents TTC. Le conseil municipal délibère et accepte ce devis.

### **5°/ Délégation donnée au maire**

L'exécutif de la commune s'est réuni pour préparer un projet de délibération de délégations données au maire. Le maire donne lecture de ce projet de délégation, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; et à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte de donner délégation au maire pour la durée du mandat et dans certains domaines. (en annexe)

### **1<sup>er</sup> point rajouté : acquisition de deux enneigeurs :**

Arrivée de Mrs Fabrice BOUVIER, Christophe DAVILLER pour l'ESF, Michel GRANDCLÉMENT pour Michel Sports, Jean-Marie DROMARD pour la commune

Fabrice Bouvier informe le conseil de l'opportunité d'acquérir deux « enneigeurs ». Une réponse devant être donnée avant le 26/11/11, le maire se charge de prévoir et d'obtenir la

semaine 48 comme délai de réflexion et de se rendre sur place pour voir le matériel et s'entretenir avec le CNSN (Centre National de Ski Nordique) de Prémanon.

L'ESF se propose d'en acheter un, Thomas Grenard (Michel Sports) accepte de financer à hauteur d'un appareil mais en refuse et la gestion et la propriété.

Quelques précisions techniques sont avancées : installation de compteurs EDF avec un ampérage suffisant, évaluation des besoins en eau et comment s'alimenter, surveillance du matériel (mise en fonctionnement, suivi, ...). Il y a lieu de se renseigner pour savoir si leur utilisation peut être envisagée dès cet hiver (contacter la SDEI et le SDIS)

Jean-Marie rappelle qu'un "enneigreur" c'est de la surveillance et que cela nécessite une attention toute particulière.

Après le départ des invités, le conseil s'engage dans un long débat. S'agissant d'un dossier important et sensible à la fois, l'objectif majeur étant essentiellement de produire à minima et avec parcimonie, une neige de culture uniquement lorsque les conditions le permettront et de palier quelques manques enregistrés l'hiver dernier (au pied du téléski et en linéaire réduit au fil neige)

La commune, souhaitant avoir la maîtrise de cet investissement, se propose d'acquérir ces 2 enneigeurs, dont 1 sera financé par Michel Sports ; L'E.S.F. sera chargée de leur fonctionnement et de leur suivi.

Une convention sera établie dans ce sens, et un rendez vous est prévu le 28/11 à 18h00 en mairie pour élaborer une ébauche de projet qui sera ensuite soumise à tous les membres du conseil.

Une demande de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général.

C'est par 10 voix pour et 1 abstention que ce principe est acté.

#### **6°/ Commission «listes électorales »**

La commission se réunira soit le jeudi 01/12 à 17h00 soit le lundi 28 à 16h30, selon les disponibilités de Michel Grandclément, membre de la commission, pour acter les inscriptions et les radiations possibles sur les listes électorales 2012.

#### **7°/ Cérémonie des vœux du maire**

La date est arrêtée au vendredi 06 janvier 2012 à 18h30 à la salle des associations.

#### **8°/ Devenir de la salle du Relais des Skieurs en période estivale**

Le maire rappelle au conseil que l'association « le Relais » a été mise en sommeil suite à l'Assemblée Générale du 06 novembre dernier. Il convient de se prononcer sur le devenir de cette salle, en période estivale. Le conseil décide de mettre cette salle en location, style « salle des fêtes » du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre, selon les tarifs délibérés le 23 avril et le 26 mai 2009.

Il faudrait trouver quelqu'un pour les états des lieux. Le conseil délibère et fixe le montant de la rémunération pour cette personne, à savoir : 25 € pour un état des lieux de la salle seule et 50 € pour un état des lieux de l'ensemble.

#### **Point rajouté n° 02 : Rupture du C.A.E. Commune/Le Relais**

Il convient de rompre le contrat Administratif d'Exploitation établi par acte notarié, le 03 mai 2011.

Le conseil, à l'unanimité, délibère et accepte de rompre ce contrat.

Devenir de la Bibliothèque : Mrs Noël Dubois et Anthony Harel ont été élus administrateurs de l'association pour principalement assurer la continuité de la bibliothèque (les livres -1500 exemplaires- étant actuellement entreposés dans l'ancien local d'exposition entre la boulangerie et l'épicerie, mis à leur disposition par la commune). Il leur a été proposé

d'installer la bibliothèque dans la salle de réunion de la mairie, après un aménagement approprié de rayonnages, pour lesquels la commune fournira le bois nécessaire.

**Point rajouté n° 03 : Décision Modificative n° 05/2011**

Un dépassement budgétaire au chapitre 67 “ charges exceptionnelles ”est à régulariser avant la fin de l’année. Le conseil, à l’unanimité, vote la D.M. n° 05/2011 suivante:

Article 673 + 560,00 €

Article 678 + 70,00 € et pour équilibrer le Budget Primitif à l’article 022 - 630,00 €

**Questions et courriers divers :**

- Site Internet de la commune : Francis Moricheau suit le dossier et reste dans l’attente de devis.
- Demande d’utilisation du préau de l’école par des élèves d’un lycée de Bourges le 22/01/2112 – Accordé –
- Le repas des “aînés”, qui n’auront pas choisi de recevoir le colis, aura lieu le samedi 14 janvier à l’hôtel Burdet. Le menu est choisi par l’ensemble des conseillers.
- Demande de location de la salle du Relais des Skieurs par l’amicale des pompiers « des Couloirs » pour leur repas annuel le 14 avril 2012. Accord du conseil selon les tarifs de location en vigueur.  
Il leur est demandé de solliciter la mairie dans leur tournée traditionnelle de vente de calendriers.

Lecture divers courriers reçus en mairie.

Séance levée à 01h30.

Prochaine réunion prévue le lundi 19 décembre 2011 à 19h00